

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

REÇU LE - 9 NOV. 2010

Direction départementale
des territoires

Service eau environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Affaire suivie par Amédée FAVRE
tél. : 04 56 20 90 32
amedee.favre@haute-savoie.gouv.fr

D:\Mes
Documents\Natura2000UssesCOPI\30septembre2010

Annecy, le 10 octobre 2010

compte rendu

du comité de pilotage du site Natura 2000
des Usses du 30 septembre 2010

Le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois
à

Liste des destinataires ci-jointe

chef de projet : Amédée FAVRE
participants : Voir ci-dessous
rédacteur : Amédée FAVRE
PJ : 2 diaporamas présentés en séance.

Liste des présents, par ordre de signature de la feuille de présence :

PÉHAUT Gérard, Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
POYRAULT Alain, Président du SMECRU
BOVET Christian, maire de DESINGY
VIONNET Christine, maire d'USINENS
NIREFOIS Fernand, Vice-président de la Communauté de Communes de la Semine
LINE Christian, adjoint au maire de BASSY
DUCRUET Matthieu, Président de l'association RANA
DESMOUCELLE Laura, Vice-Présidente de l'association RANA
TEYSSONNEYRE Danielle, chargée de mission au Conseil Général, service environnement
BRETON Aline, chargée de mission à ASTERS
HÉBERT Marie, FRAPNA Haute-Savoie
PERRIÈRE Françoise, Sous-Préfecture de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
POUMARAT Martine, chef de projet Natura 2000 à la DREAL Rhône Alpes
ARGAUD Jean-Daniel, Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie
REY David, LPO
DESCOSNE Gilles, carrières Roudil et représentant UNICEM
MARQUESTE Cécile, agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
CHAUVIN BROUST Perrine, chargée de mission au SMECRU
FAVRE Amédée, chargé de mission à la DDT 74.

Etaient excusés :

Monsieur le maire de SEYSSEL
Monsieur le maire de VANZY
Monsieur le Président de la fédération de pêche de la Haute-Savoie
Monsieur le Directeur du CPIE SEYSSEL
Monsieur le Directeur de l'office du tourisme du pays de SEYSSEL
Monsieur le Directeur de l'office du tourisme de FRANGY
Monsieur le Directeur de l'ONEMA.

Introduction par Monsieur le Maire de FRANGY :

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence à ce premier comité de pilotage.

Mot d'accueil et présentation de l'ordre du jour de la réunion par Monsieur le Sous -Préfet :

Monsieur PÉHAUT remercie le maire de FRANGY et président du SMECRU pour son accueil.

Il présente ensuite l'ordre du jour de ce comité de pilotage, en soulignant l'importance de Natura 2000 et de l'équilibre qu'il y a à trouver entre activités humaines et protection de l'environnement.

Composition du comité de pilotage :

L'arrêté préfectoral de composition est remis aux participants. Monsieur PÉHAUT souligne l'exhaustivité de la composition de ce COPIL. Il invite les partenaires présents à signaler les éventuels oublis.

Présentation générale de Natura 2000, par la direction départementale des territoires (voir diaporama ci-joint).

Historique du site Natura 2000 des Usses, par la direction départementale des territoires (voir diaporama ci-joint.).

Election du Président du Comité de Pilotage :

Conformément aux dispositions de l'article L 414-2 du code de l'environnement, les élus des collectivités et établissements publics concernés par le périmètre du site Natura 2000 désignent parmi eux le président du comité de pilotage, chargé d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) du site et de sa mise en oeuvre.

Monsieur PÉHAUT demande quels sont les candidats.

Il y a une seule candidature : celle de Monsieur Alain POYRAULT , maire de FRANGY et président du SMECRU.

Ce dernier précise que sa candidature s'inscrit naturellement et en complément de la présidence du SMECRU, d'une part et d'autre part, en sa qualité de maire d'une commune qui sera éventuellement concernée par le périmètre d'étude du DOCOB, et enfin en tant que pêcheur connaissant bien les Usses.

Présentent également leur candidature en tant que vice-présidents du comité de pilotage : Madame Christine VIONNET, maire d'USINENS et Monsieur Christian BOVET, maire de DESINGY.

A l'unanimité, Monsieur POYRAULT est élu président du COPIL et Madame VIONNET et Monsieur BOVET , vice-présidents.

Monsieur POYRAULT remercie de la confiance qui vient de leur être témoignée lors de cette élection.

Election de la collectivité (ou du groupement de collectivités) chargée de réaliser le DOCOB :

De la même manière, les élus doivent désigner parmi eux une collectivité ou un EPCI, chargé de réaliser le DOCOB du site. Le financement de ce DOCOB est assuré à 100 % par l'Etat et l'UE. La commune ou EPCI qui sera désigné par les élus pourra faire - ou faire faire - le DOCOB comme elle le décide : soit en

« sous traitance » totale par un bureau d'études ou une association compétente, soit en « sous traitance » partielle (par exemple en confiant à des prestataires certaines études nécessaires au DOCOB), soit d'elle-même si elle en a les moyens humains et techniques.

Monsieur PEHAUT souligne qu'il ne s'agit pas de constituer un syndicat de plus, mais de confier la rédaction du DOCOB à une structure compétente et cohérente, comprenant le territoire concerné par Natura 2000 et partageant les mêmes préoccupations.

Monsieur PÉHAUT demande quelles sont les structures proposées.. Monsieur POYRAULT en tant que Président du SMECRU propose le SMECRU. Déjà chargé de réaliser le contrat de rivière, il précise qu'il est logique que ce soit la même structure qui porte aussi Natura 2000, aussi bien dans un souci de simplification administrative que d'efficacité technique.

A l'unanimité, le SMECRU est élu structure en charge de réaliser le DOCOB.

La suite à donner (voir diaporama ci joint) :

- * Le DOCOB doit être terminé dans les 2 ans qui suivent la date de ce premier COPIL.
- * Le SMECRU élu a toute latitude pour organiser des COPIL, groupes de travaux ou autres réunions afin de réaliser le DOCOB en concertation avec les membres du COPIL. Les services de l'Etat sont à sa disposition pour tout conseil ou appui méthodologique et seront présents aux COPIL ou aux autres réunions si le SMECRU le demande.

Les questions/réponses, ou remarques diverses :

- * Natura 2000 est-il bien financé à 100 % ?

La réalisation du DOCOB et les actions de gestion (les contrats Natura 2000) sont bien financées à 100 % par l'Etat et l'Union Européenne. Cependant, il arrive que certaines actions de gestion prévues dans un DOCOB ne puissent être financées, en fonction des crédits disponibles : seules sont alors retenues les plus urgentes ou pertinentes. Pour autant, les actions non retenues ne sont pas reportées financièrement sur les collectivités ou propriétaires, car elles se font toujours sur la base du volontariat (pas d'obligation à contractualiser).

- * Le site tel qu'il est défini actuellement paraît trop restreint compte tenu de l'intérêt écologique de certaines zones limitrophes : le périmètre peut-il être corrigé et étendu ?

Le périmètre d'étude du DOCOB pourra (et devra, compte tenu du périmètre actuel trop restreint pour réaliser des actions de gestion pertinentes) être élargi à ces zones, par exemple la rive droite des Ussets, son amont ou aval. Une fois les études menées, si ces zones sont confirmées comme d'intérêt pour les espèces ou habitats naturels, la procédure de modification de périmètre pourra être lancée par les services de l'Etat. Chaque commune concernée sera alors consultée officiellement.

La DREAL souligne l'intérêt de cette redéfinition de périmètre afin de tenir compte non seulement des habitats du périmètre, mais aussi des notions de continuité et d'interconnexion.

C'est le SMECRU qui décidera de la localisation du périmètre d'étude du DOCOB.

- * Entre les études contrat de rivière et Natura 2000, n'y a-t-il pas risque de redondances ?

Natura 2000 va s'intéresser principalement aux espèces animales-végétales ou aux habitats naturels au sein de son périmètre d'action. Dans ce cadre, les études ne vont par exemple pas porter sur des phénomènes d'érosion, de transport de matériaux ou autres que le contrat de rivière pourrait traiter. Les risques de doublons sont donc faibles, d'autant que c'est le SMECRU qui va diriger les deux procédures. Le SMECRU assurera, en effet, la cohérence entre les études et actions proposées à l'échelle du bassin versant et celles proposées à l'échelle du site Natura 2000.

Monsieur PÉHAUT rappelle que le COPIL a un rôle important de suivi à assurer afin que les études menées dans le cadre du DOCOB répondent aux attentes, soient approfondies et bien adaptées au site des Usse et à ses particularités.

- * Monsieur POYRAULT explique qu'une problématique importante sur les Usse et en particulier sur le site Natura 2000 des Usse est la progression des plantes invasives, notamment de la Renouée Géante. Dans le cadre de Natura 2000 et du contrat de rivières des Usse, une réflexion sera menée pour proposer des moyens concrets afin de contenir cette invasion.

Monsieur POYRAULT annonce la décision du Comité Syndical du SMECRU lors de sa réunion du 15 septembre 2010 de saisir le Préfet et le Sous-Préfet pour que cette problématique et la nécessité d'agir soient reconnues et cadrées par des directives officielles. Il s'agit en effet d'engager une démarche collective et d'agir non seulement au niveau des communes par des moyens adaptés, mais aussi au niveau de chacune des étapes favorisant la dissémination de ces plantes (travaux, terrassements, création de talus, transport de matériaux, fauches des routes, etc ...).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PÉHAUT remercie les participants à ce comité de pilotage et lève la séance.

Une collation est alors gracieusement offerte par la mairie de FRANGY.

Le Sous-Préfet

Gérard PÉHAUT

